

1. OBJECTIF DE L'ETUDE

L'étude a pour objectif :

- un **diagnostic de l'existant aussi bien en terme d'évacuation des eaux pluviales que de gestion des flux de pollution par temps de pluie**

A cette fin, un modèle numérique est mis en œuvre sur les principaux réseaux unitaires, eaux usées et eaux pluviales

- la proposition d'un schéma directeur pluvial

A l'instar du schéma directeur eaux usées, plusieurs scénarios sont proposés et chiffrés.

Les travaux sont hiérarchisés en fonction de différents critères tels que leur urgence en terme de risque humain, leur efficacité, l'amélioration des rendements épuratoires...

Ce schéma pluvial et le schéma eaux usées ont été rendus compatibles afin d'obtenir un schéma général de l'assainissement cohérent et complet, c'est à dire comportant l'ensemble des volets assainissement par temps sec et assainissement par temps de pluie.

2. ZONES D'ETUDE

La zone d'étude couvre l'ensemble des zones urbanisées de la commune avec deux secteurs d'urbanisation future sur lesquels les investigations seront plus poussées :

1. le Causse d'Auge :

Cette vaste zone d'urbanisation représente un bassin versant de l'ordre de 150 ha. Plusieurs projets d'urbanisation sont en cours d'étude et vont à court terme aboutir. Or, l'évacuation des eaux pluviales posera un réel problème par la conjonction du surcroît d'imperméabilisation généré par l'urbanisation et de la capacité restreinte voire insuffisante du réseau pluvial situé à son aval.

En effet, certains collecteurs pluviaux s'avèrent déjà surchargés en situation actuelle. De plus, certains valats ont été partiellement ou totalement obstrués. Le risque humain y est important.

L'objectif de l'étude porte certes sur la collecte de la zone d'urbanisation future mais également (et surtout) sur l'évacuation de ces eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur sans occasionner de désastre sur l'habitat situé à l'aval.

2. le bassin versant du valat des Chabannes :

Ce bassin versant comprend lui même trois sous bassins :

- la gendarmerie : 25 ha
- les Combes : 80 ha
- Chabannes : 85 ha

Le risque humain est moins important que sur le bassin précédent en raison notamment de la plus faible urbanisation en aval.

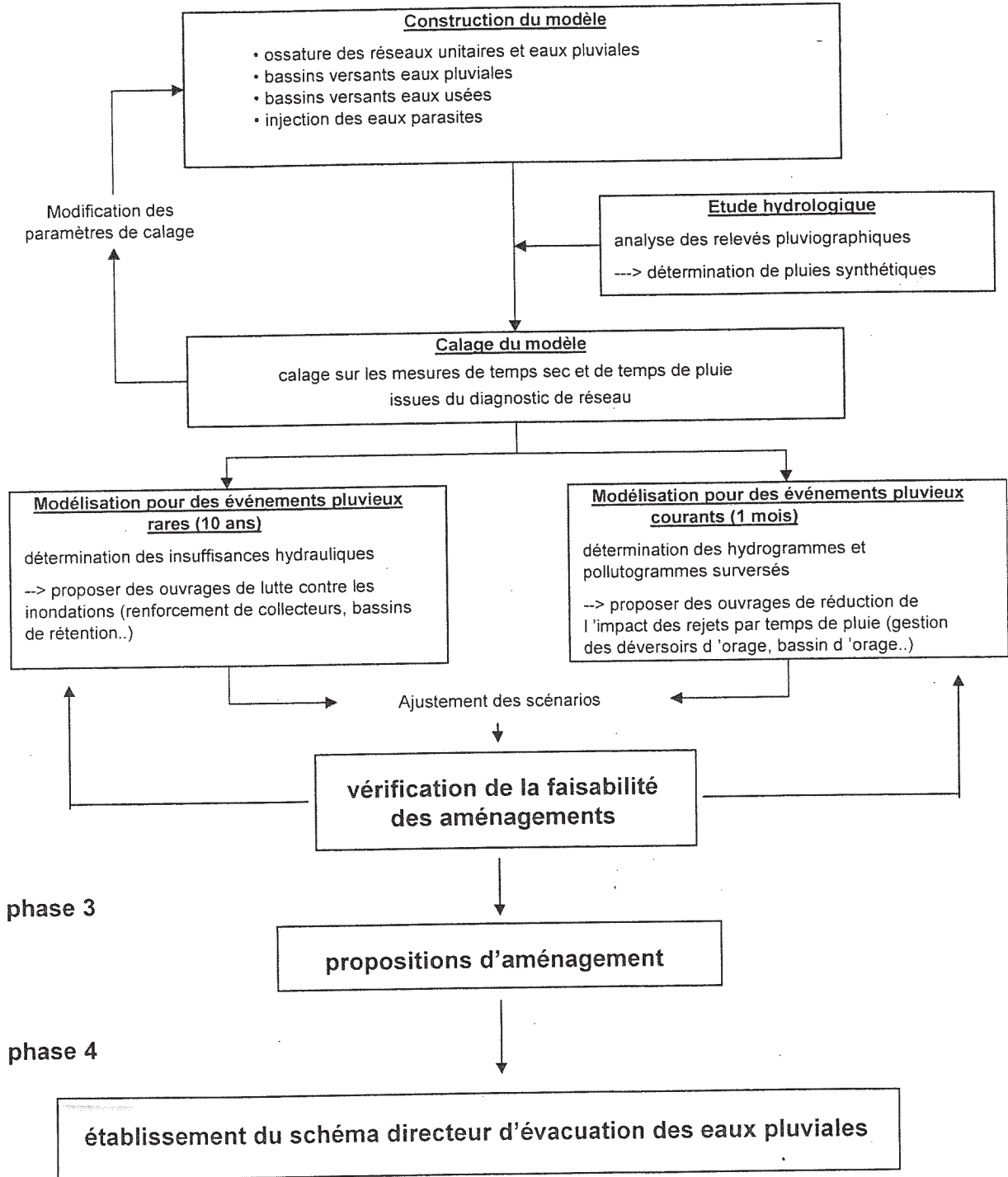
3. SYNOPTIQUE DE LA DEMARCHE

Le synoptique de la démarche qui a été retenue se présente ainsi :

phase 1

**Recueil des données
et reconnaissance de terrain
(zones urbanisées et urbanisables)**

phase 2



phase 3

phase 4

4. ANALYSE DES DOCUMENTS EXISTANTS

Les dossiers et documents suivants ont été consultés pour l'élaboration du chapitre suivant :

- Plan de Prévention des Risques (DDE, 1998)
- ZAC des Ramilles – dossier loi sur l'eau (SIEE, octobre 1999)
- lotissement Valcroze – dossier loi sur l'Eau (cabinet Grégoire et Fagge, juin 2000)
- schéma des zones d'urbanisation du causse d'Auge (cabinet Guillaume et Gonzalès, 2001)
- étude du réseau d'assainissement (Puce Environnement, 1988)
- schéma directeur d'assainissement (cabinet Couët, 2000)
- annales Météo France
- données Météo France concernant le poste pluviographique de Mende aéroport
- Estimation des besoins en assainissement par temps sec et par temps de pluie de 14 agglomérations du bassin Adour Garonne : étude de temps de pluie sur Mende (BCEOM, 1998)